

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 4
- absent 1
- total des votants 28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.36/03.21

Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2020

Délibération n°: D.36/03.21

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2020**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte annuellement des opérations qu'elle a exécutées.

Aussi, à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, elle établit le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2020 (n° D.17/02.20) approuvant le budget Développement Economique 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public,

Considérant que Monsieur Kamel BELGHACHEM a été unanimement élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Christine DÉCHAMPS, Maire de Lillebonne, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Kamel BELGHACHEM au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation,

Délibération n°: D.36/03.21

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2020**

Conformément aux balances du Receveur Municipal, le Compte Administratif 2020 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2019			Année 2020		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	45 595,00	385 228,35	430 823,35	45 652,01	370 474,29	416 126,30
	Mandats émis (B)	53 362,83	167 888,72	221 251,55	89 092,30	158 646,51	247 738,81
(1) Solde d'exécution (A-B)		-7 767,83	217 339,63	209 571,80	-43 440,29	211 827,78	168 387,49
(2) RESULTAT REPORTE N-1		172 150,24	346 012,32	518 162,56	164 382,41	563 351,95	727 734,36
(3) TOTAL (1+2)		164 382,41	563 351,95	727 734,36	120 942,12	775 179,73	896 121,85
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	86 859,82	0,00	86 859,82	0,00	0,00	0,00
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-86 859,82	0,00	-86 859,82	0,00	0,00	0,00
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		77 522,59	563 351,95	640 874,54	120 942,12	775 179,73	896 121,85

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	1 653,62 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	3 414,53 €
- les assurances (dommages aux biens)	2 014,50 €
- les taxes foncières	100 826,00 €
- les fluides	4 236,60 €
- les dotations aux amortissements	45 652,00 €
- les titres annulés sur exercices antérieurs	849,25 €
- régularisation de la dernière échéance de l'emprunt	0,01 €
<i>Total</i>	158 646,51 €

Les recettes comprennent :

- les locations diverses	2 596,14 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers	367 377,55 €
- l'opération d'ordre de transfert	500,60 €
- l'excédent 2019 reporté.....	563 351,95 €
<i>Total</i>	933 826,24 €

Délibération n°: D.36/03.21

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2020**

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 775 179,73 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts	1 666,67 €
- les frais annonces pour le marché de réfection des joints de façade.....	65,20 €
- la rénovation de toiture, enlèvement des joints amiantes sur la façade de l'espace Batic	86 859,83 €
- les opérations d'ordre de transfert	500,60 €
<i>Total</i>	89 092,30 €

Les recettes comprennent :

- l'amortissement des immobilisations.....	45 652,00 €
- la régularisation de la dernière échéance de l'emprunt	0,01 €
- l'excédent 2019 reporté	164 382,41 €
<i>Total</i>	210 034,42 €

La section d'investissement constate un excédent de 120 942,12 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Compte Administratif 2020 du budget Développement Economique :

▪ Section de fonctionnement :

- dépenses	158 646,51 €
- recettes	933 826,24 €
- résultat 2020 (excédent).....	775 179,73 €

▪ Section d'investissement :

- dépenses	89 092,30 €
- recettes	210 034,42 €
- résultat 2020 (excédent).....	120 942,12 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 6 ABSTENTIONS (Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO,
M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Angélique DUVAL, ELUS DE L'OPPOSITION).**

MME LE MAIRE N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.